



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le Vingt-Quatre Mars,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2015 - Secrétaire de séance : Mme Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 21 - Votes pour : 21 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : R. AUBAULT - G. BARRA - A-M. GAUBERTI - JL. GIRAUD, **Adjoint**

S. ALLEG - S. ARNOULD - S. BEURRIER - A. DUBOIS - W. DUBOSQ - J. HENSELER - C. LUBRANO LAVADERA -

A. PELLEGRINO - A. RASKIN - E. MENUT - N. PERRICHON - J. RAYNAUD - J. TOCQUER - C. VELAY, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : M. AUFFRET (pouvoir donné à M. BOUGE) - S. LELUIN (pouvoir donné à R. AUBAULT)

Absents non excusés : A. CELKA - M. RAYNAUD

DESIGNATION D'ELUS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION TOURRETTES CULTURE ET PATRIMOINE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle association vient d'être créée : l'Association Tourrettes Culture et Patrimoine, ayant pour but :

- De promouvoir le village de Tourrettes
- La mise en valeur et l'entretien du patrimoine existant dans le sens le plus large, (historique ou traditionnel et l' habitat ancien),
- La défense du patrimoine Culturel écrit ou oral local,
- D'aider au rayonnement de la culture par des expositions, des concours, des conférences, des visites guidées et commentées du village,
- De participer à toutes études et recherches sur le passé,
- D'étudier les orientations demandées par le Conseil Municipal.

A cette occasion, il convient d'autoriser trois membres du conseil municipal à siéger au conseil d'administration de l'association. Il s'agit de Mmes AUBAULT Raymonde et MENUT Elisabeth et de M. AUFFRET Michel.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'AUTORISER** Mmes AUBAULT Raymonde, Elisabeth MENUT et M. Michel AUFFRET à siéger au conseil d'administration de la nouvelle Association Tourrettes Culture et Patrimoine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE